



CDD et qualification professionnelle salarié absent

Par **jeanclauderobert**, le **25/11/2012** à **17:17**

Bonjour,

J'ai signé un CDD de remplacement. Il est indiqué que je suis engagé pour le remplacement temporaire et "partiel" de Madame X, absente pour x raison.

J'ai deux questions à vous soumettre :

-remplacement temporaire d'accord, mais "partiel", que cela signifie-t-il ?

-enfin et surtout, il est indiqué le nom de cette dame mais il n'est pas fait référence à sa qualification professionnelle, il me semble que c'est un élément essentiel du CDD et que le nom et la qualification sont des mentions qui doivent se cumuler dans le contrat ?

Plus loin dans le CDD, il est bien mentionné en quelle qualité je suis moi-même recruté mais aucune référence à la qualification de cette personne.

Enfin, dans les faits je ne suis pas sur le poste de cette personne, mais sur le poste d'une autre personne qui a été mutée pour occuper d'autres fonctions dans l'entreprise.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **26/11/2012** à **07:47**

[citation]-remplacement temporaire d'accord, mais "partiel", que cela signifie-t-il ? [/citation]

Bonjour,

Remplacement partiel signifie que vous ne remplacez pas le salarié absent sur la totalité de sa tâche.

Par exemple, le salarié remplacé était à temps plein et vous n'êtes qu'à temps partiel et la tâche de cette personne a été dispatchée entre vous et un autre salarié.